

AVIS D'APPEL D'OFFRES

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

SECTION 1 AVIS D'APPEL D'OFFRES N°...../MEE-SG
Projet : CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE
25MWc AKOUTIALA
Bamako le 22 avril 2015

Monsieur,

Le Gouvernement de la République du Mali est engagé dans le développement à grande échelle d'infrastructures d'énergies renouvelables, en vue de réduire considérablement la dépendance et le déficit énergétique croissant, afin de contribuer à la sécurité énergétique durable du pays.

A cette fin, et compte tenu des limites des modes conventionnelles de financement et de développement de grands projets en matière d'énergie et singulièrement d'énergies renouvelables, le Gouvernement du Mali, représenté par le Ministère de l'Énergie et de l'Eau, envisage de procéder à la sélection d'un Concessionnaire et Service Public à l'issue du présent Appel d'Offres pour développer et exploiter les ouvrages du projet dans le cadre d'un partenariat Public-Privé.

La Convention de Concession sera du type BOOT (Build, Own, Operate and Transfer / Conception, construction, Propriété, exploitation, Maintenance et Transfert de l'actif). La durée de la concession sera fixée sous des conditions définies dans la convention conformément à l'Ordonnance N°00-019/P-RM du 15 mars 2000 portant organisation du secteur de l'électricité en République du Mali, adoptée par la loi N°00-078/P-RM du 22 décembre 2000.

Le Ministère de l'Énergie et de l'Eau lance le présent Appel d'Offres conformément à l'Article 17 de l'Ordonnance N°00-019/P-RM du 15 mars 2000 portant organisation du secteur de l'électricité, adoptée par la loi N°00-078/P-RM du 22 décembre 2000 pour attribution de la "Concession d'ouvrage" type BOOT pour la réalisation de la centrale et son raccordement au réseau de EDM-SA au compte du Projet ci-dessus et décrit substantiellement dans l'Avis d'Appel d'Offres.

De plus amples renseignements sur ledit projet sont disponibles à la Section 6 du Dossier d'Appel d'Offres.

L'Appel d'Offres déroulera conformément à la Directive fixée par la Commission de Régulation de l'Eau et de l'Électricité (CREE) en vigueur en République du Mali.

Le présent Avis d'Appel d'Offres est lancé par le Ministère de l'Énergie et de l'Eau à l'attention de toutes les personnes physiques et morales désireuses, disposant des capacités techniques et financières avérées, et à jour des formalités administratives, sociales et fiscales de leurs pays d'origine, pour la réalisation et le raccordement au réseau électrique de EDM-SA, de la centrale solaire photovoltaïque de 25MWc dans la localité de Koutiala, sous la forme d'un Contrat de Concession d'ouvrage Type BOT.

L'offre ne peut être transférée à d'autres entreprises.

Le dossier d'appel d'offres complet comprend les Sections principales et Annexes suivants :

- SECTION 1: AVIS D'APPEL D'OFFRES
- SECTION 2: NOTE D'INFORMATION
- SECTION 3: OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DES SOUSMISSIONNAIRES SUR LE DAO Y COMPRIS LES ANNEXES
- SECTION 4: INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE
- SECTION 5: INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE
- SECTION 6: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET MINIMALES ANNEXES
- SECTION 7: MODELE DE CONVENTION DE CONCESSION ET SES ANNEXES
- SECTION 8: MODELE DE CONTRAT D'ACHAT D'ELECTRICITE ET SES ANNEXES
- SECTION 9: MODELES DE FORMULAIRES D'OFFRE ET DE GARANTIES
- ANNEXE 9-A: GARANTIE D'OFFRES
- ANNEXE 9-B: GARANTIE DE BONNE EXECUTION
- ANNEXE 9-C: FORMULAIRE D'ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE ET DE L'ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
- ANNEXE 1: DECRET N°2014-0816/P-RM PORTANT SUSPENSION DE LA PERCEPTION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE, DES DROITS ET TAXES SUR LES EQUIPEMENTS ENERGIÉS RENOUVELABLES À L'IMPORTATION
- ANNEXE 2: PROJET D'ARRETE D'EXONERATION
- ANNEXE 3: PLANS DU SITE
- ANNEXE 4: PLAN D'AFFAIRE.

Le dossier peut être consulté ou enlevé tous les jours ouvrables par les soumissionnaires, à partir de la réception du présent Avis d'Appel d'Offres, à l'adresse ci-dessous, contre présentation du reçu de paiement de la somme non remboursable de 1 500 000.FCFACU

son équivalent en monnaie librement convertible payée à l'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Ministère de l'Énergie et de l'Eau
 Direction des Finances et du Matériel (DFM)
 Colline de Badalabougou Ex-CRES

B.P. 1909

Tél : 00223 20 22 41 84

Fax : 00223 20 22 42 38

Bamako

République du Mali.

Il peut être aussi envoyé par voie postale à un Soumissionnaire à sa demande et à ses frais.

La Préparation des offres

10. Le Ministère de l'Énergie et de l'Eau organisera, sauf mention contraire dans les Données Particulières, à l'attention des Soumissionnaires une Visite de site, une Réunion d'Information Générale et deux Réunions d'Information Thématiques avant la date de la soumission. La visite de site aura lieu deux (02) semaines après le lancement de l'Appel d'Offres ; la réunion d'information générale aura lieu une (01) semaine après la visite de site ; et les réunions d'information thématiques auront lieu respectivement une (01) semaine après la réunion d'information générale. Toutes les réunions d'information se tiendront à l'adresse ci-dessous :

Ministère de l'Énergie et de l'Eau
 Direction Nationale de l'Énergie (DNE)

B.P. 1872

Tél : 00223 20 22 45 38

Fax : 00223 20 23 73 96

Email : directionenergie@energie.gouv.ml

Complexe, Ex-CRES, Plateau de Badalabougou

Bamako

République du Mali.

11. **Personne à contacter** : M. le Directeur National de l'Énergie
 i) Le Ministère de l'Énergie et de l'Eau s'assurera que seuls les Soumissionnaires ou leurs Représentants habilités participeront à la visite et à toutes les réunions d'information et thématiques.

Pour la visite, le Soumissionnaire devra se faire connaître à l'adresse ci-dessus du Ministère de l'Énergie et de l'Eau dans un délai opportun. Elle aura lieu avant le début des réunions.

Les coûts liés à la visite de site (s), et plus généralement ceux liés à la préparation de l'offre sont à la charge du Soumissionnaire.

La participation à la visite et aux réunions d'information générale et thématiques pourrait être obligatoire pour le Soumissionnaire dans la préparation de son Offre. L'attestation de la visite et les Procès-verbaux des réunions sont délivrés par le Ministère de l'Énergie et de l'Eau et joints à l'Offre.

Toute offre ne contenant pas lesdits attestations et Procès-verbaux est rejetée.

ii) Toute demande d'éclaircissement sur les DAO devra être notifiée par écrit à l'adresse ci-dessus et à l'attention de M. le Directeur National de l'Énergie avec accusé de réception.

Les détails nécessaires à l'élaboration des offres sont disponibles dans la Note d'Information (Section 2).

12. Documents exigés

Tout Soumissionnaire ou Groupement fournira :

Les documents légaux qui le présentent, entre autres : sa description, l'identification de son représentant, son assurance qualité (certifications ISO par exemple), responsabilités et rôles des membres clés, etc. ;

Les documents de renseignement généraux établissant l'(es) expérience(s) générale(s), les capacités techniques et financières du soumissionnaire ou du groupe de soumissionnaires dans les prestations similaires pour les cinq (5) dernières années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 ;

Les documents précisant la forme juridique du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires accompagnés des pièces dûment certifiées par les pays d'origine et indiquant leur constitution ainsi que le Chef de file ;

Tout autre document ou toutes informations jugées utiles.

13. Cadre juridique

Le Soumissionnaire ou Groupement retenu devra :

s'engager à créer une Société de droit malien, dotée de la personnalité juridique, et disposant des capacités techniques et financières pour construire et exploiter les ouvrages (centrale et ligne de raccordement au réseau interconnecté) attendus du projet ;

s'engager à encourager le développement socio-économique et environnemental des populations résidentes ou riveraines du périmètre de la Concession durant la période contractuelle en accord avec les Autorités locales et le Ministère de l'Énergie et de l'Eau ;

être doté des pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure avec le Ministère de l'Énergie et de l'Eau la Convention de Concession conformément à la réglementation en vigueur au Mali ;

signer la Convention de Concession avec le Ministère de l'Énergie

et de l'Eau d'une part, et le Contrat d'Achat de l'Énergie Électrique avec le Concessionnaire du réseau de transport ou de distribution, d'autre part ;

fournir une Garantie de Bonne Exécution dûment établie conformément au modèle disponible à la section 9. Le montant de la Garantie correspond à (5%) du marché, et totalement constituée à la notification de la Convention.

14. Offre du Soumissionnaire

Elle comprendra, conformément aux prescriptions de la Section 2 du DAO (Note d'Information) :

La Proposition Technique sur la base du dossier technique et la Proposition Financière y afférente.

L'Offre sera complète lorsque le Soumissionnaire aura intégralement fourni toute la documentation, toutes les informations ou justifications demandées dans les Instructions Techniques à la Section 4 et dans les Instructions Financières à la Section 5 du DAO.

Elle se présentera sous une enveloppe extérieure contenant deux (02) enveloppes intérieures dont l'une contiendra l'original et l'autre trois (03) copies conformes à l'original pour la Proposition Technique et la Proposition Financière et deux (02) versions électroniques (Technique et Financière séparées).

Les enveloppes intérieures sont scellées, cachetées et signées du Soumissionnaire ou de son Représentant habilité, et revêtues ensuite des mentions : Proposition Technique et Proposition Financière.

L'enveloppe extérieure sera revêtue de la mention "Offre pour la mise en œuvre d'une Centrale Solaire Photovoltaïque de 25 MWc dans la localité de Koutiala, dans le cadre du partenariat public-privé type "BOOT".

La mention "A n'ouvrir qu'en séance publique d'ouverture des plis, le 18 juin 2015 à heures devra y figurer.

15. Garantie d'Offre

L'Offre comprendra une garantie d'Offre de 500 000 000.FCFCA (n'excédant pas 3% du montant total prévisionnel de réalisation de la Centrale Solaire et du raccordement sur le réseau) ou son équivalent en devise convertible, délivrée par une Banque agréée suivant le modèle fourni dans le DAO à la Section 9.

Elle sera libérée pour le Soumissionnaire non retenu au terme de l'Appel d'Offres, et après notification pour le Soumissionnaire ou le Groupement retenu. L'absence de l'attestation conforme de la Garantie d'Offre entraîne le rejet de la soumission.

16. Dépôt des Offres

Il devra se faire au plus tard le 18 juin 2015 à l'adresse suivante :

Ministère de l'Énergie et de l'Eau

Direction des Finances et du Matériel (DFM)

B.P. 1909

Tél : 00223 20 22 41 84

Fax : 00223 20 22 78 51

Colline de Badalabougou, Ex-CRES

Bamako

République du Mali.

17. Ouverture des plis en séance publique

Elle aura lieu à l'adresse de dépôt ci-dessus du Ministère de l'Énergie et de l'Eau, en présence des Soumissionnaires ou de leurs Représentants, le (à 10 heures précises).

18. Validité des Offres

L'Offre demeurera valide pendant (180) jours à compter de la date d'ouverture en séance publique des plis.

L'Offre du Soumissionnaire sera évaluée et classée selon son mérite conformément à la Note d'Information de la Section 2 du DAO.

19. Attribution de la Concession

La Concession sera attribuée au Soumissionnaire ayant présenté l'Offre la plus avantageuse, sur la base d'une combinaison optimale des critères d'évaluation des Propositions Technique et Financière. L'Avis d'Attribution de la Convention sera soumis à l'approbation de la Commission de Régulation de l'Eau et de l'Électricité (CREE) et publié ensuite par le Ministère de l'Énergie et de l'Eau conformément à l'Article 17 de l'Ordonnance N°00-019/P-RM du 15 mars 2000 portant organisation du secteur de l'électricité, adoptée par la loi N°00-078/P-RM du 22 décembre 2000, pour préciser entre autres :

La désignation du Concessionnaire et les dispositions pour la signature de la Convention entre le Ministère de l'Énergie et de l'Eau et le Concessionnaire ou son Mandataire légal ;

Les dispositions pour la signature du Contrat d'Achat d'Énergie Électrique entre le Concessionnaire ou Délégué de la future centrale et le Concessionnaire du réseau de transport ou de distribution (EDM-SA).

Veillez avoir l'obligation de nous faire savoir, par écrit, dès réception :

- (a) que vous avez reçu cet Avis d'Appel d'Offres ; et
- (b) que vous soumettez une Offre, seul ou en association ;
- (c) que vous ne soumettez pas une Offre. Auquel cas, indiquez s'il vous plaît les motivations de votre décision.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Ministère de l'Energie et de l'Eau

Projet : CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE 50MWc A SIKASSO

Le Gouvernement de la République du Mali est engagé dans le développement à grande échelle d'infrastructures d'énergies renouvelables, en vue de réduire considérablement la dépendance et le déficit énergétique croissant, afin de contribuer à la sécurité énergétique durable du pays.

A cette fin, et compte tenu des limites des modes conventionnelles de financement et de développement de grands projets en matière d'énergie et singulièrement d'énergies renouvelables, le Gouvernement du Mali, représenté par le Ministère de l'Energie et de l'Eau, envisage de procéder à la sélection d'un Concessionnaire de Service Public à l'issue du présent Appel d'Offres pour développer et exploiter les ouvrages du projet dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé...

La Convention de Concession sera du type BOOT (Build, Own, Operate and Transfer / Conception, Instruction, Propriété, Exploitation, Maintenance et Transfert de l'actif). La durée de la concession sera fixée sous des conditions définies dans la Convention conformément à l'Ordonnance N°00-019/P-RM du 15 mars 2000 portant organisation du secteur de l'électricité en République du Mali, adoptée par la loi N°00-078/P-RM du 22 décembre 2000.

Le Ministère de l'Energie et de l'Eau lance le présent Appel d'Offres conformément à l'Article 17 de l'Ordonnance N°00-019/P-RM du 15 mars 2000 portant organisation du secteur de l'électricité, adoptée par la loi N°00-078/P-RM du 22 décembre 2000 pour l'attribution de la concession d'ouvrage type BOT pour la réalisation de la centrale et son raccordement au réseau de EDM-SA au compte du projet ci-dessus et décrit substantiellement dans l'Avis d'Appel d'Offres. De plus amples renseignements sur ledit projet sont disponibles à la Section 6 du Dossier d'Appel d'Offres.

L'Appel d'Offre se déroulera conformément à la Directive fixée par la Commission de Régulation de l'Eau et de l'Electricité (CREE) en vigueur en République du Mali.

Le présent Avis d'Appel d'Offres est lancé par le Ministère de l'Energie et de l'Eau à l'attention de toutes les personnes physiques ou morales désireuses, disposant des capacités techniques et financières avérées, et à jour des formalités administratives, sociales et fiscales de leurs pays d'origine, pour la réalisation et le raccordement au réseau électrique de EDM-SA, de la Centrale Solaire Photovoltaïque de 50MWc dans la localité de Sikasso, sous la forme d'un Contrat de Concession d'ouvrage Type BOOT.

L'offre ne peut être transférée à d'autres entreprises.

Le dossier d'appel d'offres complet comprend les Sections principales et Annexes suivants :

- SECTION 1: AVIS D'APPEL D'OFFRES
- SECTION 2: NOTE D'INFORMATION
- SECTION 3: OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES SUR LE DAO Y COMPRIS LES ANNEXES
- SECTION 4: INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE
- SECTION 5: INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE
- SECTION 6: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET MINIMA TECHNIQUES
- SECTION 7: MODELE DE CONVENTION DE CONCESSION ET SES ANNEXES
- SECTION 8: MODELE DE CONTRAT D'ACHAT D'ELECTRICITE ET SES ANNEXES
- SECTION 9: MODELES DE FORMULAIRES D'OFFRE ET DE GARANTIES
- ANNEXE 9-A : GARANTIE D'OFFRES
- ANNEXE 9-B : GARANTIE DE BONNE EXECUTION
- ANNEXE 9-C : FORMULAIRE D'ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE VIABILITE ET DE L'ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
- ANNEXE 1 : DECRET N°2014-0816/P-RM PORTANT SUSPENSION DE LA PERCEPTION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE, DES DROITS ET TAXES SUR LES EQUIPEMENTS D'ENERGIES RENOUVELABLES A L'IMPORTATION
- ANNEXE 2 : PROJET D'ARRETE D'EXONERATION
- ANNEXE 3 : PLANS DU SITE
- ANNEXE 4 : PLAN D'AFFAIRE

Le dossier peut être consulté ou enlevé tous les jours ouvrables par les Soumissionnaires, à partir de la réception du présent Avis d'Appel d'Offres, à l'adresse ci-dessous, contre présentation du reçu de paiement de la somme non remboursable de 1 500 000 FCFA ou son équivalent en monnaie librement convertible payée à l'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Ministère de l'Energie et de l'Eau
Direction des Finances et du Matériel (DFM)
Boulevard de Badalabougou Ex-CRES
B.P. 1909 - Tél : 00223 20 22 41 84
Fax : 00223 20 22 42 38, Bamako République du Mali.

Le dossier peut être aussi envoyé par voie postale à un Soumissionnaire à sa demande et à ses frais.

Préparation des offres

Le Ministère de l'Energie et de l'Eau organisera, sauf mention contraire dans les Données Techniques, à l'attention des Soumissionnaires une Visite de site, une Réunion d'Information Générale et deux Réunions d'Information Thématiques avant la date de la soumission. La visite de site aura lieu dix (10) semaines après le lancement de l'Appel d'Offres ; la réunion d'information générale aura lieu sept (07) semaines après la visite de site ; et les réunions d'information thématiques auront lieu respectivement une (01) semaine après la réunion d'information générale.

Toutes les réunions d'information se tiendront à l'adresse ci-dessous :

Ministère de l'Energie et de l'Eau
Direction Nationale de l'Energie (DNE)
B.P. 1872 - Tél : 00223 20 22 45 38 Fax : 00223 20 23 73 96
Email : directionenergie@energie.gouv.ml
Complexe, Ex-CRES, Plateau de Badalabougou
Bamako République du Mali.

Personne à contacter : M. le Directeur National de l'Energie

Le Ministère de l'Energie et de l'Eau s'assurera que seuls les Soumissionnaires ou leurs Représentants autorisés participeront à la visite et à toutes les réunions d'information et thématiques.

À la visite, le Soumissionnaire devra se faire connaître à l'adresse ci-dessus du Ministère de l'Energie et de l'Eau dans un délai opportun. Elle aura lieu avant le début des réunions d'information. Les coûts liés à la visite de site (s), et plus généralement ceux liés à la préparation de l'Offre sont à la charge du Soumissionnaire.

La participation à la visite et aux réunions d'information générale et thématiques pourrait être obligatoire pour le Soumissionnaire dans la préparation de son Offre. L'attestation de la visite et les Procès-verbaux des réunions sont délivrés par le Ministère de l'Energie et de l'Eau et joints à l'Offre.

Le dossier ne contenant pas l'attestation et Procès-verbaux est rejeté.

ii) Toute demande d'éclaircissement sur les DAO devra être notifiée par écrit à l'adresse ci-dessus et à l'attention de M. le Directeur National de l'Energie avec accusé de réception. Les détails nécessaires à l'élaboration des offres sont disponibles dans la Note d'Information (Section 2).

12. Documents exigés

Tout Soumissionnaire ou Groupement fournisseur :

- Les documents légaux qui le présentent, entre autres : sa description, l'identification de son représentant, son assurance qualité (certifications ISO par exemple), responsabilités et rôles des membres clés, etc.;
- Les documents de renseignement généraux établissant l'(es) expérience (s) générale(s), les capacités techniques et financières du soumissionnaire ou du groupe de soumissionnaires dans les prestations similaires pour les cinq (5) dernières années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013;
- Les documents précisant la forme juridique du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires accompagnés des pièces dûment certifiées par les pays d'origine et indiquant leur constitution ainsi que le Chef de file;
- Tout autre document ou toutes informations jugées utiles.

13. Cadre juridique

Le Soumissionnaire ou Groupement retenu devra :

- s'engager à créer une Société de droit malien, dotée de la personnalité juridique, et disposant des capacités techniques et financières pour construire et exploiter les ouvrages (centrale et ligne de raccordement au réseau interconnecté) attendus du projet;
- s'engager à encourager le développement socio-économique et environnemental des populations résidentes ou riveraines du périmètre de la Concession durant la période contractuelle en accord avec les Autorités locales et le Ministère de l'Energie et de l'Eau;
- être doté des pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure avec le Ministère de l'Energie et de l'Eau la Convention de Concession conformément à la réglementation en vigueur au Mali;
- signer la Convention de Concession avec le Ministère de l'Energie et de l'Eau d'une part, et le Contrat d'Achat de l'Energie Electrique avec le Concessionnaire du réseau de transport ou de distribution, d'autre part;
- fournir une Garantie de Bonne Exécution dûment établie conformément au modèle disponible à la section 9. Le montant de la Garantie correspond à (5%) du marché, et totalement constituée à la notification de la Convention.

14. Offre du Soumissionnaire

Elle comprendra, conformément aux prescriptions de la Section 2 du DAO (Note d'Information) :

La Proposition Technique sur la base du dossier technique et la Proposition Financière y afférente. L'Offre sera complète lorsque le Soumissionnaire aura intégralement fourni toute la documentation, toutes les informations ou justifications demandées dans les Instructions Techniques à la Section 4 et dans les Instructions Financières à la Section 5 du DAO.

Elle se présentera sous une enveloppe extérieure contenant deux (02) enveloppes intérieures dont l'une contiendra l'original et l'autre trois (03) copies conformes à l'original pour la Proposition Technique et la Proposition Financière et deux (02) versions électroniques (Technique et Financière séparées).

Les enveloppes intérieures sont scellées, cachetées et signées du Soumissionnaire ou de son Représentant habilité, et revêtues ensuite des mentions : Proposition Technique et Proposition Financière. L'enveloppe extérieure sera revêtue de la mention "Offre pour la mise en œuvre d'une Centrale Solaire Photovoltaïque de 50 MWc dans la localité de Sikasso, dans le cadre du partenariat public-privé type "BOOT".

La mention "A n'ouvrir qu'en séance publique d'ouverture des plis, le 17 juin 2015 à 10 (heures) devra y figurer.

15. Garantie d'Offre

L'Offre comprendra une garantie d'Offre de 1 500 000 000 FCFA (n'excédant pas 3% du montant total prévisionnel de réalisation de la Centrale Solaire et du raccordement sur le réseau ou son équivalent en devise convertible, délivrée par une Banque agréée suivant le modèle fourni dans le DAO à la Section 9. Elle sera libérée pour le Soumissionnaire non retenu au terme de l'Appel d'Offres, et après notification pour le Soumissionnaire ou le Groupement retenu. L'absence de l'attestation conforme de la Garantie d'Offre entraîne le rejet de la soumission.

16. Dépôt des Offres

Il devra se faire au plus tard le 17 juin 2015 à l'adresse suivante :

Ministère de l'Energie et de l'Eau
Direction des Finances et du Matériel (DFM)
B.P. 1909 - Tél : 00223 20 22 41 84 Fax : 00223 20 22 78 51
Colline de Badalabougou, Ex-CRES Bamako République du Mali.

17. Ouverture des plis en séance publique

Elle aura lieu à l'adresse de dépôt ci-dessus du Ministère de l'Energie et de l'Eau, en présence des Soumissionnaires ou de leurs Représentants, le 17 juin 2015 à 10 heures précises.

18. Validité des Offres

L'Offre demeurera valide pendant (180) jours à compter de la date d'ouverture en séance publique des plis.

L'Offre du Soumissionnaire sera évaluée et classée selon son mérite conformément à la Note d'Information de la Section 2 du DAO.

19. Attribution de la Concession

La Concession sera attribuée au Soumissionnaire ayant présenté l'Offre la plus avantageuse, sur la base d'une combinaison optimale des critères d'évaluation des Propositions Technique et Financière.

L'Avis d'Attribution de la Concession sera soumis à l'approbation de la Commission de Régulation de l'Eau et de l'Electricité (CREE) et publié ensuite par le Ministère de l'Energie et de l'Eau conformément à l'Article 17 de l'Ordonnance N°00-019/P-RM du 15 mars 2000 portant organisation du secteur de l'électricité, adoptée par la loi N°00-078/P-RM du 22 décembre 2000, pour préciser entre autres :

- La désignation du Concessionnaire et les dispositions pour la signature de la Convention entre le Ministère de l'Energie et de l'Eau et le Concessionnaire ou son Mandataire légal;
- Les dispositions pour la signature du Contrat d'Achat d'Energie Electrique entre le Concessionnaire ou Déléguataire de la future centrale et le Concessionnaire du réseau de transport ou de distribution (EDM-SA).

Vous devez avoir l'obligeance de nous faire savoir, par écrit, dès réception :

- (a) que vous avez reçu cet Avis d'Appel d'Offres ; et
- (b) que vous soumettez une Offre, seul ou en association;
- (c) que vous ne soumettez pas une Offre. Auquel cas, indiquez s'il vous plaît les motivations de votre décision.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU

SECTION 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES N°...../MEE-SG
Projet : CENTRALE HYBRIDE DE 5MW (2MwC et 3MVA DIESEL) A DIEMA
Bamako le 22 avril 2015

Madame / Monsieur,

1. Le Gouvernement de la République du Mali est engagé dans le développement à grande échelle d'infrastructures d'énergies renouvelables, en vue de réduire considérablement la dépendance et le déficit énergétique croissant, afin de contribuer à la sécurité énergétique durable du pays.

2. A cette fin, et compte tenu des limites des modes conventionnelles de financement et de développement de grands projets en matière d'énergie et singulièrement d'énergies renouvelables, le Gouvernement du Mali, représenté par le Ministère de l'Énergie et de l'Eau, envisage de procéder à la sélection d'un titulaire du Contrat de Service Public à l'issue du présent Appel d'Offres pour développer et construire et transférer à l'Etat des ouvrages du projet dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé.

3. Le Contrat sera du type EPC (Engineering Procurement and Contract / Contrat Clé en Main). La durée des études et travaux sera fixée, sous des conditions définies dans le Contrat.

4. Le Ministère de l'Énergie et de l'Eau lance le présent Appel d'Offres conformément à l'Article 43 du Décret n° 08-485/P-RM du 11 août 2008, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public pour l'attribution du Contrat des études et travaux en EPC pour la réalisation de la centrale et son raccordement au réseau de EDM-SA au compte du Projet ci-dessus et décrit substantiellement dans l'Avis d'Appel d'Offres.

5. De plus amples renseignements sur ledit projet sont disponibles à la Section 6 du Dossier d'Appel d'Offres.

6. L'Appel d'Offres se déroulera conformément à la Directive fixée par la Commission de Régulation de l'Eau et de l'Électricité (CREE) en vigueur en République du Mali (sans objet).

7. Le présent Avis d'Appel d'Offres est lancé par le Ministère de l'Énergie et de l'Eau à l'attention de toutes les personnes physiques ou morales désireuses, disposant des capacités techniques et financières avérées, et à jour des formalités administratives, sociales et fiscales de leurs pays d'origine, pour la réalisation et le raccordement au réseau électrique de EDM-SA, de la centrale hybride de 5MW (2MwC et 3MVA Diesel) dans la localité de Diéma, sous la forme d'un Contrat clé en main des études et travaux.

8. L'offre ne peut être transférée à d'autres entreprises.

9. Le dossier d'appel d'offres complet comprend les Sections principales et Annexes suivantes :

SECTION 1: AVIS D'APPEL D'OFFRES
SECTION 2: NOTE D'INFORMATION
SECTION 3: OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES SUR LE DAO Y COMPRIS LES ANNEXES
SECTION 4: INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE
SECTION 5: INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE
SECTION 6: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET MINIMA TECHNIQUES
SECTION 7: CONTRAT COMMERCIAL DU PROJET DE CENTRALE HYBRIDE DE DIEMA, ET SES ANNEXES
SECTION 8: MODELES DE FORMULAIRES D'OFFRE ET DE GARANTIES
ANNEXE 8-A : GARANTIE D'OFFRES
ANNEXE 8-B : GARANTIE DE BONNE EXECUTION
ANNEXE 8-C : FORMULAIRE D'ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE ET DE L'ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
ANNEXE 1 : DECRET N°2014-0816/P-RM PORTANT SUSPENSION DE LA PERCEPTION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE, DES DROITS ET TAXES SUR LES EQUIPEMENTS D'ENERGIES RENOUVELABLES A L'IMPLEMENTATION
ANNEXE 2 : PROJET D'ARRETE D'EXONERATION
ANNEXE 3 : PLANS DU SITE
ANNEXE 4 : PLAN D'AFFAIRE.

Le dossier peut être consulté ou enlevé tous les jours ouvrables par les Soumissionnaires, à partir de la réception du présent Avis d'Appel d'Offres, à l'adresse ci-dessous, contre présentation d'un reçu de paiement de la somme non remboursable de 1 000 000 FCFA ou son équivalent en monnaie librement convertible payée à l'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres: Ministère de l'Énergie et de l'Eau
 Direction des Finances et du Matériel (DFM)
 Colline de Badalabougou Ex-CRES
 B.P. : 1909
 Tél : 00223 20 22 41 84
 Fax : 00223 20 22 42 38

Bamako
 République du Mali.
 Il peut être aussi envoyé par voie postale à un Soumissionnaire à sa demande et à ses frais.

LA PREPARATION DES OFFRES

10. Le Ministère de l'Énergie et de l'Eau organisera, sauf mention contraire dans les Données Particulières, à l'attention des Soumissionnaires une Visite de site, une Réunion d'Information Générale et deux Réunions d'Information Thématiques avant la date de la soumission. La visite de site aura lieu deux (02) semaines après le lancement de l'Appel d'Offres; la réunion d'information générale aura lieu une (01) semaine après la visite de site; et les réunions d'information thématiques auront lieu respectivement une (01) semaine après la réunion d'information générale.

Toutes les réunions d'information se tiendront à l'adresse ci-dessous :
 Ministère de l'Énergie et de l'Eau
 Direction des Finances et du Matériel (DFM)
 B.P. : 1909
 Tél : 00223 20 22 41 84
 Fax : 00223 20 22 78 51

Colline de Badalabougou, Ex-CRES
 Bamako
 République du Mali.
 Salle de réunion du DFM.

Personne à contacter : Le Directeur des Finances et du Matériel (DFM), B.P. : 1909, Tél : 00223 20 22 41 84, Fax : 00223 20 22 78 51, Colline de Badalabougou, Ex-CRES, Bamako, en copie le Directeur National de l'Énergie, Tél : 00223 20 22 45 38, Fax : 00223 20 23 73 96, Email : directionenergie@energie.gouv.ml, Complexe, Ex-CRES, Plateau de Badalabougou, Bamako

i) Le Ministère de l'Énergie et de l'Eau s'assurera que seuls les Soumissionnaires ou leurs Représentants habilités participeront à la visite et à toutes les réunions d'information et thématiques.

Pour la visite, le Soumissionnaire devra se faire connaître à l'adresse ci-dessus du Ministère de l'Énergie et de l'Eau dans un délai opportun. Elle aura lieu avant le début des réunions. Les coûts liés à la visite de site (s), et plus généralement ceux liés à la préparation de l'Offre sont à la charge du Soumissionnaire.

La participation à la visite et aux réunions d'information générale et thématiques pourrait être obligatoire pour le Soumissionnaire dans la préparation de son Offre. L'attestation de la visite et les Procès-verbaux des réunions sont délivrés par le Ministère de l'Énergie et de l'Eau et joints à l'Offre.

Toute offre ne contenant pas lesdites attestations et Procès-verbaux est rejetée.

ii) Toute demande d'éclaircissement sur les DAO devra être notifiée par écrit à l'adresse ci-dessus et à l'attention du Directeur des Finances et du Matériel (DFM), B.P. : 1909, Tél : 00223 20 22 41 84, Fax : 00223 20 22 78 51, Colline de Badalabougou, Ex-CRES, Bamako, en copie le Directeur National de l'Énergie, avec accusé de réception. Tél : 00223 20 22 45 38, Fax : 00223 20 23 73 96, Email : directionenergie@energie.gouv.ml, Complexe, Ex-CRES, Plateau de Badalabougou, Bamako.

Les détails nécessaires à l'élaboration des offres sont disponibles dans la Note d'Information (Section 2).

11. DOCUMENTS EXIGES

Tout Soumissionnaire ou Groupement fournira:

Les documents légaux qui le présentent, entre autres : sa description, l'identification de son représentant, son assurance qualité (certifications ISO par exemple), responsabilités et rôles des membres clés, etc.;

Les documents de renseignement généraux établissant l'(es) expérience (s) générale(s), les capacités techniques et financières du soumissionnaire ou du groupe de soumissionnaires dans les prestations similaires pour les cinq (5) dernières années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013;

Les documents précisant la forme juridique du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires accompagnés des pièces dûment certifiées par le pays d'origine et indiquant leur constitution ainsi que le Chef de file;

Tout autre document ou toutes informations jugées utiles.

12. CADRE JURIDIQUE

Le Soumissionnaire ou Groupement retenu devra :

s'engager à encourager le développement socio-économique et environnemental des populations résidentes ou riveraines du périmètre des études et travaux et durant la période contractuelle en accord avec les Autorités locales et le Ministère de l'Énergie et de l'Eau;

être doté des pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure avec le Ministère de l'Énergie et de l'Eau les études et travaux conformément à la réglementation en vigueur au Mali;

signer le Contrat avec le Ministère de l'Énergie et de l'Eau d'une part et le Ministère des Finances d'autre part;

fournir une Garantie de Bonne Exécution dûment établie conformément au modèle disponible à la section 8. Le montant de la Garantie correspond à (5%) du Contrat des études et travaux, et totalement constituée à la notification de l'accord.

13. OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE

Elle comprendra, conformément aux prescriptions de la Section 2 du DAO (Note d'Information):

La Proposition Technique sur la base du dossier technique et la Proposition Financière y afférente.

L'Offre sera complète lorsque le Soumissionnaire aura intégralement fourni toute la documentation, toutes les informations ou justifications demandées dans les Instructions Techniques à la Section 4 et dans les Instructions Financières à la Section 5 du DAO.

Elle se présentera sous une enveloppe extérieure contenant deux (02) enveloppes intérieures dont l'une contiendra l'original et l'autre trois (03) copies conformes à l'original pour la Proposition Technique et la Proposition Financière et deux (02) versions électroniques (Technique et Financière séparées).

Les enveloppes intérieures sont scellées, cachetées et signées du Soumissionnaire ou de son Représentant habilité; et revêtues ensuite des mentions : Proposition Technique et Proposition Financière.

L'enveloppe extérieure sera revêtue de la mention "Offre pour la mise en œuvre d'une centrale hybride de 5MW (2MwC et 3MVA Diesel) à Diéma, dans le cadre du partenariat public-privé type "EPC".

La mention "A n'ouvrir qu'en séance publique d'ouverture des plis, le 16 juin 2015 à 10 heures" devra y figurer.

14. GARANTIE D'OFFRE (SANS)

L'Offre comprendra une garantie d'Offre de 500 000 000 FCFA (n'excédant pas 3% du montant total prévisionnel de réalisation de la Centrale Hybride Solaire/Diesel et du raccordement sur le réseau) ou son équivalent en devise convertible; délivrée par une Banque agréée suivant le modèle fourni dans le DAO à la Section 8.

Elle sera libérée pour le Soumissionnaire non retenu au terme de l'Appel d'Offres, et après notification pour le Soumissionnaire ou le Groupement retenu. L'absence de l'attestation conforme de la Garantie d'Offre entraîne le rejet de la soumission.

15. DEPOT DES OFFRES

Il devra se faire au plus tard le 16 juin 2015 à l'adresse suivante :

Ministère de l'Énergie et de l'Eau
 Direction des Finances et du Matériel (DFM)
 B.P. : 1909

Tél : 00223 20 22 41 84
 Fax : 00223 20 22 78 51
 Colline de Badalabougou, Ex-CRES

Bamako
 République du Mali.

16. OUVERTURE DES PLS EN SEANCE PUBLIQUE

Elle aura lieu à l'adresse de dépôt ci-dessus du Ministère de l'Énergie et de l'Eau, en présence des Soumissionnaires ou de leurs Représentants, le 16 juin 2015 à 10 heures précises.

17. VALIDITE DES OFFRES

Les Offres demeureront valides pendant (180) jours à compter de la date d'ouverture en séance publique des plis.

L'Offre du Soumissionnaire sera évaluée et classée selon son mérite conformément à la Note d'Information de la Section 2 du DAO.

18. ATTRIBUTION DU CONTRAT

Le Contrat des études et travaux sera attribué au Soumissionnaire ayant présenté l'Offre la plus avantageuse, sur la base d'une combinaison optimale des critères d'évaluation des Propositions Technique et Financière;

L'Avis d'Attribution du Contrat sera publié ensuite par le Ministère de l'Énergie et de l'Eau conformément à l'article 18 du Décret n° 08-485/P-RM du 11 août 2008, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, pour préciser entre autres:

La désignation du titulaire du Contrat et les dispositions pour la signature du Contrat entre le Ministère de l'Énergie et de l'Eau et le titulaire du Contrat ou son Mandataire légal;

Les dispositions pour la signature du Contrat commercial du projet entre le titulaire du marché et l'Autorité contractante. Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir, par écrit, dès réception :

(a) que vous avez reçu cet Avis d'Appel d'Offres; et
 (b) que vous soumettez une Offre, seul ou en association;
 (c) que vous ne soumettez pas une Offre. Auquel cas, indiquez s'il vous plaît les motivations de votre décision.